

Niveau :	LICENCE					année
Domaine :	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES					L2
Mention :	PSYCHOLOGIE					
Volume horaire étudiant :	236 h	212 h	h	h	h	448 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Sous réserve de validation par les conseils centraux de l'Université

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
<p>Anne MASSELIN-DUBOIS Maître de conférences ☎ 03 80 39 39 54 Anne.masselin-dubois@u-bourgogne.fr</p> <p>Bureau R14 Pôle AAFE 11 Esplanade Erasme BP 26513 21065 DIJON CEDEX</p>	<p>Scolarité Dominique ROY Bureau 123 D ☎ 03 80 39 56 14 dominique.roy@u-bourgogne.fr</p> <p>Secrétariat pédagogique Sylvain KUEHN Bureau 123 C ☎ 03 80 39 57 01 sylvain.kuehn@u-bourgogne.fr</p>
Composante(s) de rattachement :	UFR SCIENCES HUMAINES 4 Bd Gabriel – BP 17270 – 21072 DIJON CEDEX

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

L'objectif principal de la Licence Sciences Humaines et Sociales mention Psychologie est de préparer à l'entrée en master de psychologie. La formation permet :

- l'acquisition d'une solide base théorique concernant la psychologie, une maîtrise des outils des professionnels et des chercheurs en psychologie : tests (de développement, de recrutement, de personnalité), méthodes statistiques (logiciels d'analyses statistiques), méthodes de recueil de données (observation, expérimentation, enquête), méthodes d'analyse des données verbales, outils de programmation informatique.

- l'acquisition d'une solide formation scientifique

En plus des connaissances théoriques solides en Psychologie, la formation en Licence vise l'acquisition de compétences transversales telles que l'utilisation des techniques universitaires (prise de notes, expression à l'oral, expression écrite), des connaissances sur les différentes orientations possibles en lien avec la formation, la compréhension des différentes méthodes liées au recrutement (rédaction d'un CV, projet professionnel, entretien) afin que l'étudiant soit acteur de son projet professionnel et de ses études.

■ **Débouchés du diplôme** (métiers ou poursuite d'études) :

Conformément à l'article L612-6 du Code de l'Education, l'accès en Master 1 Psychologie est soumis à capacités d'accueil.

L'admission des étudiants est prononcée après examen des dossiers, selon les critères et procédures validés par les conseils centraux de l'Université de Bourgogne.

Sont proposés les Masters de Psychologie suivants :

- Psychopathologie clinique, psychologie médicale et psychothérapies
- Psychologie clinique du développement, des apprentissages et du vieillissement
- Ingénierie cognitive de la formation professionnelle et psychologie ergonomique
- Psychologie sociale, psychologie du travail et des organisations : management des relations humaines et des communications
- Psychologie de la performance et du sport

Autres poursuites d'études

L'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG) prépare les candidats aux concours administratifs de catégorie A.

L'ESPE Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ex IUFM) prépare au Master des Métiers de L'Enseignement, de l'Education et de la Formation 1^{er} degré – professeur des écoles et au Master Encadrement éducatif - Conseiller Principal d'Education.

Après validation des deux premières années, sur dossier, Licence Professionnelle Gestion des Ressources Humaines spécialité Formateur en milieu professionnel.

Métiers

Les métiers de la psychologie : psychologie de la formation, de l'éducation, de la santé et des ressources humaines.

Le titre de psychologue n'est attribué qu'après un cursus en psychologie et la validation d'un diplôme de niveau Bac + 5 en psychologie

Les métiers de l'enseignement.

L'acquisition de la licence permet d'accéder par voie de concours de catégorie A aux fonctions de cadre de l'administration publique et de la fonction publique territoriale.

■ **Compétences acquises à l'issue de la formation :**

En plus des connaissances théoriques solides en Psychologie, la formation en Licence vise l'acquisition de compétences transversales telles que l'utilisation des techniques universitaires (prise de notes, expression à l'oral, expression écrite, **recherche de ressources complémentaires aux enseignements**), des connaissances sur les différentes orientations possibles en lien avec la formation, la compréhension des différentes méthodes liées au recrutement (rédaction d'un CV, projet professionnel, entretien) afin que l'étudiant soit acteur de son projet professionnel et de ses études.

L'étudiant doit donc à la fin de la Licence avoir acquis :

- Des compétences d'élaboration de comptes rendus écrits et d'exposés oraux
- La capacité à construire un argumentaire
- La capacité à travailler en groupe
- L'autonomie dans le travail universitaire (organisation, recherche d'informations)
- La capacité à analyser une question ou un problème
- La capacité à effectuer une recherche documentaire, une bibliographie sur un sujet donné
- La capacité à réunir des informations et des documents sur un sujet donné et d'en réaliser une synthèse
- La capacité à élaborer un projet professionnel et à le faire évoluer
- Les compétences dans les méthodes d'accès aux milieux professionnels

■ **Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :**

La deuxième année de Licence de Psychologie est une année qui permet d'approfondir les concepts liés aux sous-disciplines de la Psychologie (psychopathologie, psychologie du développement, psychologie sociale...).

Par ailleurs, les étudiants devront acquérir les connaissances de base liées à la psychophysiologie, et approfondir les connaissances relatives aux statistiques appliquées à la Psychologie et à la méthodologie expérimentale.

Enfin, grâce aux choix de complémentaires de spécialité, ils pourront diversifier et affiner leur formation et commencer à se spécialiser.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ de plein droit :

Les étudiants déclarés ADMIS en L1 Psychologie.

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en formation continue : s'adresser au Service Commun des Formations Continue et par Alternance de l'Université de Bourgogne (SEFCA : 03.80.39.51.80)

Organisation et descriptif des études :

■ Organisation générale

L'ensemble du cursus Licence Sciences Humaines et Sociales mention Psychologie comprend six semestres, divisés chacun en Unités d'Enseignements (UE). Chaque semestre, représentant 30 crédits européens (ou ECTS), se compose de 5 UE de 6 crédits.

En L2, chaque semestre comporte 3 UE Fondamentales, 1 UE d'Ouverture dans laquelle l'étudiant a la possibilité de choisir entre un enseignement complémentaire ou une UE proposée dans le livret des UE d'ouverture L2 des UFR Littéraires (Langues et Communication, Lettres et Philosophie, Sciences Humaines, ainsi qu' 1 UE Méthodologie (au semestre 3), 1 UE Additionnelle (au semestre 4).

Les différents enseignements sont dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou de travaux dirigés (TD).

L'Anglais est enseigné au semestre 4.

L'Informatique (TD de Culture et Usages Numériques), commencée en L1, se poursuit en L2 au semestre 4 (voir p. 5), et plus tard en L3.

Le dispositif de préprofessionnalisation aux métiers de l'éducation et de la formation (prépro MEF) s'adresse aux étudiants de licence qui envisagent une carrière dans l'enseignement, l'éducation ou la formation. Il participe à l'orientation des étudiants en favorisant la découverte du monde éducatif et offre des enseignements de base relatifs aux métiers de l'éducation afin d'améliorer la formation des futurs enseignants.

En Licence 2 de Psychologie, ces enseignements sont proposés dans le cadre de l'UE d'Ouverture du semestre 4 (cours et stage organisés au semestre 3 et/ou 4, mais validation au semestre 4).


Ils comportent 30 heures d'enseignement réparties en 2 modules + un stage

> modules professeurs des écoles ou professeurs de lycées et collèges ou formation d'adultes **et** Préparation/exploitation du stage d'observation

> stage en milieu scolaire, en milieu éducatif spécialisé, dans le secteur de l'animation, en France ou à l'étranger

Les volumes horaires et les modalités d'évaluation sont définis dans le livret des unités d'ouverture au choix.

Renseignements ESPE, Faculté de Sciences Gabriel, Bureau R20 B

 03 80 39 35 99

■ Espace numérique

Cet espace numérique permet notamment d'accéder à la plateforme pédagogique PLUBEL, à la messagerie étudiante, aux espaces WIFI, d'obtenir des relevés de notes, des certificats de scolarité, d'avoir accès au dossier étudiant et de consulter les emplois du temps (logiciel ADE).

Les étudiants s'inscrivant pour la première fois à l'uB doivent activer leur compte numérique sur **ent.u-bourgogne.fr**

Un mode d'emploi est inséré en dernière page de ce document.

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

 (1) **SEMESTRE 3**

CT : contrôle terminal - CC : contrôle continu

UE 1	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type dévaluation Session 1		Type dévaluation Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
FONDAMENTALE	Introduction à la psychophysiologie	20h	24h	44h		Ecrit 1h	Ecrit	Ecrit 1h	Report	3	2	1
TOTAL UE 1		20h	24h	44h	6							1

UE 2	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type dévaluation Session 1		Type dévaluation Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
FONDAMENTALE	Psychologie cognitive	20h	24h	44h		Ecrit 1h	Ecrit	Ecrit 1h	Report	1	1	1
TOTAL UE 2		20h	24h	44h	6							1

UE 3	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type dévaluation Session 1		Type dévaluation Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
FONDAMENTALE	Statistiques	20h	20h	40h		Ecrit 2h	Ecrit	Ecrit 2h	Report	1	1	1
TOTAL UE 3		20h	20h	40h	6							1

UE 4	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type dévaluation Session 1		Type dévaluation Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
METHODOLOGIE	Epistémologie et méthodologies de la psychologie	20h	24h	44h		Ecrit 1h	Ecrit	Ecrit 1h	Report	1	1	1
	Stage facultatif***					Rapport obligatoire, non noté						
TOTAL UE 4		20h	24h	44h	6							1

UE 5	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type dévaluation Session 1		Type dévaluation Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
OUVERTURE	UE d'ouverture (voir livret spécifique)	36h à 48h		48h		Ecrit		Ecrit		1		1
TOTAL UE 5		48h		48h	6							1

TOTAL S3		130h	94h	224h	30							5
-----------------	--	-------------	------------	-------------	-----------	--	--	--	--	--	--	----------

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

 (1) **SEMESTRE 4**

CT : contrôle terminal - CC : contrôle continu

UE 6	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type d'évaluation Session 1		Type d'évaluation Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
FONDAMENTALE	Psychopathologie	20h	24h	44h		Ecrit 1h	Ecrit	Ecrit 1h	Report	1	1	1
TOTAL UE 6		20h	24h	44h	6							1

UE 7	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type d'évaluation Session 1		Type d'évaluation Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
FONDAMENTALE	Psychologie du développement	20h	24h	44h		Ecrit 1h	Ecrit	Ecrit 1h	Report	1	1	1
TOTAL UE 7		20h	24h	44 h	6							1

UE 8	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type d'évaluation Session 1		Type d'évaluation Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
FONDAMENTALE	Psychologie sociale	20h	24h	44h		Ecrit 1h	Ecrit	Ecrit 1h	Report	1	1	1
TOTAL UE 8		20h	24h	44h	6							1

UE 9	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type d'évaluation Session 1		Type d'évaluation Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
ADDITIONNELLE	Anglais		24h	24h			Ecrit		Report		1	1
	Culture et Usages Numériques*		24h	24h		QCM + contrôle* machine		QCM + contrôle* machine*				1
	Stage facultatif***					Rapport obligatoire, non noté						
TOTAL UE 9			48h	48h	6							1

UE 10	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type d'évaluation Session 1		Type d'évaluation Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
OUVERTURE	UE d'ouverture (voir livret spécifique)	48h		48h		Ecrit		Ecrit		1		1
TOTAL UE 10		48h		48h	6							1

TOTAL S4		108h	120h	228h	30							5
-----------------	--	-------------	-------------	-------------	-----------	--	--	--	--	--	--	----------

* L'enseignement est dispensé sous la forme de 24h de travaux dirigés avec des travaux personnels obligatoires. Les évaluations se feront sur PC lors des TD. Les contenus de formation reposent sur le référentiel national de compétences numériques PIX qui abordent les thématiques Information et données, Communication et collaboration, Création de contenu, Protection et sécurité et Environnement numérique.

*****Règles relatives aux stages**

Les étudiants pourront réaliser au cours de leur année universitaire un stage. Ce stage, facultatif, donnera lieu à la remise d'un rapport non noté et ne donnera droit à aucun crédit ECTS.

Ce stage doit obligatoirement faire l'objet d'une convention dans les objectifs de la formation et se dérouler pendant l'année universitaire en cours en dehors des créneaux de cours et d'exams.

Les conventions d'accueil (prévues principalement pour les étudiants de l'UB accueillis dans les structures de l'UB) seront limitées à **4 semaines**.

Le délai d'instruction et de signature par le doyen des conventions de stage **ne pourra être inférieur à 1 semaine**. En cas de non-respect de ce délai, la convention de stage ne sera pas signée.

▪ Assiduité

La présence en travaux dirigés (TD) est obligatoire (sauf dispense d'assiduité délivrée sous condition par le service de la scolarité). En cas d'absence à un TD, un justificatif doit être produit dans un délai de 5 jours ouvrables à partir du retour de l'étudiant.

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les connaissances sont évaluées dans le respect des règles définies dans le référentiel commun des études LMD, affiché près des bureaux de scolarité et publié sur le site de l'Université de Bourgogne : <http://www.u-bourgogne.fr/formation/licence.html> et des éléments contenus dans cette fiche filière.

● Inscriptions aux examens

Les inscriptions aux examens ou inscriptions pédagogiques, pour toutes les sessions (DECEMBRE/JANVIER, AVRIL/MAI, JUIN), sont obligatoires. Elles sont organisées en début d'année universitaire par le secrétariat de psychologie (les dates et lieux d'inscription sont précisés par affichage).

● Sessions d'examen

Session 1

La session d'examens concernant les enseignements du 1^{er} semestre a lieu en **DECEMBRE et/ou JANVIER**, celle concernant les enseignements du 2^e semestre a lieu en **AVRIL et/ou /MAI**.

Chaque UE est validée par des notes de contrôle continu et (ou) par des examens terminaux :

- **les enseignements de CM** donnent lieu à un examen terminal écrit.

En cas d'absence, le candidat est déclaré défaillant et **aucun calcul de note ne se fait sur l'épreuve, l'UE, le semestre et l'année.**

- **les enseignements de TD, pour lesquels la présence est obligatoire** (sauf dispense d'assiduité délivrée sous conditions par le service de la scolarité), donnent lieu à un contrôle continu. Quelles qu'en soient les modalités, ce contrôle continu conduit à l'obtention d'une note unique par matière. **En cas d'absence de note de contrôle continu, le candidat est déclaré défaillant et aucun calcul de note ne se fait sur l'épreuve, l'UE, le semestre et l'année.**

Session 2

Pour chacun des semestres, la session de rattrapage a lieu au mois de **JUIN** :

- **enseignements de CM**

Dans les UE non acquises du semestre non validé, l'étudiant doit repasser toutes les matières dont les notes de CM sont inférieures à 10/20 (toute note de CM supérieure ou égale à 10/20 d'une UE non acquise est conservée entre les deux sessions et ne peut donc pas être repassée) et **seule la note du rattrapage est prise en compte.**

- **enseignements de TD**

Aucune épreuve de contrôle continu ne donne lieu à une session de rattrapage. **La note de session 1 est reportée en session 2.**

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

COMPENSATION : La compensation, qui est organisée sur la base de la moyenne des notes obtenues pondérées par les coefficients, s'opère :

- entre les éléments constitutifs d'une même UE ;
- entre les UE d'un même semestre ;
- entre les deux semestres de la même année universitaire.

CAPITALISATION : Les UE et les semestres, porteurs de crédits européens, sont capitalisables :

- Une UE est définitivement validée et capitalisée soit par obtention de chacun des éléments qui la composent, soit par compensation (moyenne générale pondérée supérieure ou égale à 10/20 ;
- Chaque semestre est définitivement validé et capitalisé soit par obtention de chacune des UE qui le composent, soit par compensation entre ces UE et obtention d'une moyenne générale pondérée supérieure ou égale à 10/20 ;
- Chaque année est validée soit par obtention de chacun des deux semestres qui la composent, soit par compensation entre les deux semestres et obtention d'une moyenne générale pondérée supérieure ou égale à 10/20.

● **Règles de progression en Licence : Statut AJAC**

Depuis 2015-2016, le statut des étudiants ajournés mais autorisés à composer dans l'année supérieure (AJAC) est ainsi défini : le passage dans l'année immédiatement supérieure est impossible à tout étudiant à qui il manque plus de 12 ECTS par semestre (soit **18 ECTS** validés au minimum au **S1** et **18 ECTS** validés au minimum au **S2** pour un passage en L2 et **18 ECTS** validés au minimum au **S3** et **18 ECTS** validés au minimum au **S4** pour un passage en L3) et qui ne satisfait pas aux dispositions spécifiques précisées dans la fiche filière de la formation sollicitée.

Dispositions spécifiques en Licence de Psychologie : doivent être obtenues deux UE FONDAMENTALES sur les trois que comporte chacun des deux semestres.

Très important : le système AJAC est un régime dérogatoire, non imposable à l'étudiant. Les jurys souverains, au vu du référentiel commun des études, de la fiche filière et après étude des situations particulières, dressent la liste des étudiants pouvant solliciter le statut AJAC. Les étudiants concernés devront demander explicitement le droit d'être inscrit en tant qu'étudiant AJAC en adressant une demande au service de scolarité concerné et seront obligatoirement informés des conséquences liées à ce statut.

L'UFR de rattachement de l'étudiant s'engage à ce que, dans la mesure du possible, l'ensemble des enseignements obligatoires puisse être suivis par l'étudiant pour les deux semestres engagés en parallèle.

Sur proposition du jury :

- Un étudiant redoublant, répondant aux critères du statut AJAC en cours d'année, peut accéder au statut et s'inscrire dans l'année supérieure en cours d'année.
- Un étudiant ajourné, ne répondant pas aux critères du statut AJAC, mais ayant validé un semestre, peut être inscrit dans le semestre de l'année supérieure durant la période du semestre validé.

● **Délivrance du diplôme de DEUG**

Le DEUG de Psychologie, diplôme intermédiaire du cursus licence, est validé lorsque les années L1 et L2 de Psychologie ont chacune été validées.

● **Etudiants salariés : régime spécial et aménagement horaire**

Dispense d'assiduité aux TD

Les étudiants ayant une activité salariée d'au moins 10h par semaine et un contrat de travail couvrant la totalité de l'année universitaire (du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante) peuvent être dispensés d'assiduité aux TD à condition d'avoir accompli la démarche nécessaire auprès du service de scolarité dans les 30 jours suivant la rentrée de chaque semestre.

Ils doivent également :

- s'adresser aux enseignants responsables afin de connaître les modalités particulières les concernant et d'obtenir obligatoirement une note de travaux dirigés.
- se soumettre, en fin de semestre, à une épreuve portant sur le contenu des TD ; la note obtenue tient lieu de contrôle continu pour la discipline concernée.
- se tenir au courant des dates des examens de TD obligatoires pour les étudiants salariés.

Aménagement horaire des TD

Les étudiants ayant une activité salariée d'au moins 8h par semaine et un contrat de travail de 3 mois minimum peuvent bénéficier d'un aménagement horaire des enseignements (changement de groupe de TD) à condition d'avoir accompli la démarche nécessaire auprès du service de scolarité dans les 30 jours suivant la rentrée de chaque semestre.

Autres situations spécifiques

Sont également concernés par ces dispositions et procédures les étudiants handicapés, sportifs de haut niveau ou professionnels ou intégrés au PEPS (Pôle d'Excellence des Pratiques Sportives) de l'uB, assurant des responsabilités dans la vie universitaire, étudiante ou associative, chargés de famille, engagés dans plusieurs cursus, dans un service civique, justifiant d'un statut national d'étudiant-entrepreneur, inscrits au titre de la formation continue.

● **Etudiants boursiers**

Les étudiants boursiers sont soumis à un contrôle d'assiduité aux cours dont les modalités sont précisées par voie d'affichage et sur le site de l'UFR :

<http://sciences-humaines.u-bourgogne.fr/>

et de présence aux examens, chaque session d'examen étant obligatoire.

Les étudiants salariés qui bénéficient d'une bourse de l'enseignement supérieur doivent néanmoins assister au maximum aux travaux dirigés.

Activation du compte numérique 2019-2020

pour les étudiants nouvellement inscrits à l'uB

A partir de son matériel personnel, des bornes interactives ou d'une salle libre service (ex. salle 341 ou maison de l'étudiant) chaque étudiant doit procéder aux opérations suivantes :

- **Activation de son compte numérique de l'uB si cela n'a jamais été fait**
Une seule adresse : ent.u-bourgogne.fr
Dans l'onglet Accueil aller sur Etudiant> Activer votre compte
noter : adresse de connexion, adresse messagerie, login mot de passe, réponse en cas d'oubli mot de passe
- **Vérification de son accès à l'E.N.T.**
ent.u-bourgogne.fr
Sur la page de l'Espace numérique, cliquer sur « **se connecter** » (en haut à droite) puis s'identifier.
- **Vérification de son accès à la messagerie étudiante**
Se connecter à l'ENT puis dans l'onglet : **Bureau** cliquer sur le lien : **réception**
- **Vérification de son accès à la plateforme pédagogique Plubel**
Une fois dans son espace numérique, plusieurs onglets s'affichent, il suffit de cliquer sur « COURS » pour identifier l'ensemble des cours de la filière d'inscription. (Seuls figurent dans cette liste les cours ouverts au préalable par les enseignants. Si un cours est introuvable, cela signifie que l'enseignant responsable ne l'a pas ouvert).
Ensuite, le choix d'un cours envoie automatiquement sur la plateforme **PLUBEL**, plateforme pédagogique de l'uB.

En cas de perte de l'identifiant (login) :

S'adresser à l'accueil de la salle informatique libre-service
de la **Maison de l'Etudiant**
Tél : 03.80.39.90.71 - mail : guichet-unique@u-bourgogne.fr

En cas de perte du mot de passe :

ent.u-bourgogne.fr puis dans l'onglet **Accueil** aller sur **Etudiant> Gérer votre compte**
puis **Etudiant** et
aller sur « **perte du mot de passe** »

Attention : les étudiants utilisent leur identifiant ENT pour se connecter dans les salles du réseau informatique de Sciences Humaines.